

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC DE KAMOURASKA POUR L'ANNÉE 2024

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Catherine Langlois, directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim de la MRC de Kamouraska que le comité administratif de la municipalité régionale de comté de Kamouraska a établi, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024 tel que publié ci-après et qu'il a fixé à 9 h l'heure du début des séances ordinaires.

Le 31 janvier 2024	Le 28 août 2024
Le 28 février 2024	Le 25 septembre 2024
Le 27 mars 2024	Le 23 octobre 2024
Le 24 avril 2024	Le 13 novembre 2024
Le 22 mai 2024	Le 4 décembre 2024
Le 26 juin 2024	

Les séances ordinaires du comité administratif se tiendront à la salle du conseil des bureaux de la MRC, situés dans l'Édifice Claude-Béchar, au 235, rue Rochette, Saint-Pascal (Québec).


CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC DE KAMOURASKA POUR L'ANNÉE 2024

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Catherine Langlois, directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim de la MRC de Kamouraska que le conseil de la municipalité régionale de comté de Kamouraska a établi, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024 tel que publié ci-après et qu'il a fixé à 20 h l'heure du début des séances ordinaires.

Le 17 janvier 2024	Le 10 juillet 2024
Le 14 février 2024	Le 11 septembre 2024
Le 13 mars 2024	Le 9 octobre 2024
Le 10 avril 2024	Le 27 novembre 2024
Le 8 mai 2024	Le 11 décembre 2024
Le 12 juin 2024	

Cet avis public, publié dans le journal « Le Placoteux », servira de publication d'avis public donné par les municipalités de Ville de Saint-Pascal et Ville de La Pocatière en vertu de l'article 345 de la Loi sur les cités et villes. De plus, cet avis public sera publié dans chacune des municipalités de la MRC de Kamouraska en vertu de l'article 433 du Code municipal du Québec.

Donné à Saint-Pascal, ce 14^e jour du mois de décembre 2023.



La directrice générale par intérim
et greffière-trésorière par intérim,
Catherine Langlois